



## **Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural Mercredi 12 octobre 2022**

### **Membres de la CLDR :**

- Présents : 13 personnes : Nicolas BLERET, Raymond BOROWIAK, Séverine BOUCHAT, Hélène FASTRÉ, Didier GOETHALS, Aymeric MARQUET, Vincent MARQUET, Patrick MISSAIRE, Gilbert RIGA, Jean THONNART, Magali VAN DE PUT, Philippe WANET, François WAUTELET.
- Excusés : 11 personnes : Fabrice ALDEGHI, Cédric AMETOENYENOU, Anisa ARBIB, Fernand BROCAL, Aline DEVILLERS, Cécile L'HOIR, Caroline LIEBRECHTS, Kathy LUTS, Danielle PAWLINA, Pierre ROSOUX, Nathalie VANHAMME.

**Pour la Commune** (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER

**Pour la FRW** : Aurélie VANDEBERG

-----

### **Ordre du Jour**

- Information sur les actualités communales
- Maison rurale : état de la situation et questionnements
- Présentation des appels à projets introduits en lien avec les projets du PCDR
- Information et suites prévues pour les autres projets en cours
- Divers ?

Didier Goethals annonce sa démission de la CLDR, il déménage de la commune et ne pourra donc plus siéger au sein de la CLDR ni participer au PCDN. Sa dernière action sera la journée de l'arbre 2022. Il reste disponible si besoin, par exemple pour la sablière.

Remerciement à Didier du Président et de la FRW pour son implication régulière et investissement précieux et concrets dans les différents projets du PCDN et PCDR.

### **1. Actualités communales**

Après présentation de l'ordre du jour, François Wautelet accueille les participants et replace le contexte actuel des communes et leurs difficultés : augmentation des coûts de matériaux, de l'énergie, nombreux appels à projets à répondre dans un délai court, ...

Contexte qui a un impact sur les projets engagés dans le PCDR et qui seront discutés en réunion. Il propose de passer directement dans le vif du sujet et présenter l'état d'avancement des projets et avoir une discussion après la présentation.

### **2. Maison rurale : état de la situation et questionnements**

Aurélie rappelle l'état d'avancement des deux conventions en cours pour la création de la maison rurale et l'esplanade. Ces deux conventions sont à des stades différents :

Décembre 2021 : réception de l'accord de la ministre pour la **phase étude (esplanade)** – appelée convention faisabilité

- Projet estimé à 493.562€ TVAC pour un subside de 60 % (296.137,48€ TVAC).
- 24 mois pour finaliser le projet définitif (décembre 2023) – étapes déjà bien entamées car menée en parallèle avec la maison rurale (étude, permis, ...)
- Convention réalisation encore à solliciter auprès de la Ministre.

Août 2022 : réception de l'accord de la Ministre pour la **phase travaux (Maison rurale)** – appelée convention réalisation

- Délai de 12 mois pour le lancement de l'adjudication.
- La commune avait anticipé la soumission et examen des offres en mai-juin 2022 et avait constaté une augmentation de 46% entre le projet définitif (2.673.144€ dernière estimation par l'auteur de projet en janvier 2022) et le budget remis par les soumissionnaires en août 2022 : 3.900.000€.
- Des réunions ont été organisées entre la commune et l'auteur de Projet (Emeric Marchal du bureau Chora) pour étudier les pistes de réduction des coûts.

Suite à cette augmentation importante des coûts des travaux et de la part communale, le collège est en questionnement sur la poursuite du projet. Ce questionnement vient aussi sur la table en regard des priorités liées aux différents projets à mener sur le territoire (pôle jeunesse, réhabilitation des bâtiments communaux (ancienne administration, presbytère,...)) ;

Réactions des participants :

- Augmentation surtout importante au niveau des marchés publics car les soumissionnaires prennent une marge largement supérieure au coût réel pour s'assurer de couvrir la prime de risque.
- Quelle image pour la commune qui s'investit dans un projet de grande envergure alors que les concitoyens vont passer des périodes excessivement dure financièrement suite aux coûts de l'énergie.
- La commune ne sait pas être sur tous les fronts financièrement, quid des autres projets tout autant prioritaires car liée à un bâtiment à l'abandon ou demande urgente pour les jeunes (exemple local scout, petite enfance,...).
- Certains soulignent cependant qu'il n'y a plus de salle à Villers excepté la salle à louer de l'école Saint-Martin. La commune rappelle aussi l'existence des maisons de quartier excepté pour celle de Villers qui sera démolie et donc l'espace sera affecté pour la future crèche.
- Certains soulignent l'urgence de répondre aux besoins de la jeunesse.
- Il est demandé où en est le projet de SOL (Schéma d'orientation local) pour la ZACC derrière justement la future maison rurale. Nombreux aller-retour entre la Région et la commune sur des détails de forme. La commune se fait accompagner d'un avocat pour faire avancer le dossier.

En conclusion, le Bourgmestre souligne que la Commune n'a pas encore pris sa décision et ne souhaite pas totalement abandonner le projet. Il mentionne son intention de faire pression auprès de la Ministre avec d'autres communes concernées dans la même situation pour voir

qu'elles sont les solutions possibles (augmentation du subside ? avenant temporel ? possibilité de revoir le projet pour une diminution des coûts ?).

Pour certains, postposer le projet est un risque de ne jamais le mettre en place.

### 3. Présentation des appels à projets introduits par la commune

#### 3.1. Appel à projet cœur de village

Cécile Charlier présente l'appel à projet lancé au printemps par le Ministre Collignon avec une subvention de 200.000€ à 500.000€ maximum (80% des travaux subsidiés) pour des aménagements de bâtiments ou d'espaces publics sur le domaine communal. L'intérêt de cet appel à projet est le subside plus intéressant et le délai de mise en œuvre plus rapide que le développement rural. Notons que le projet si conçu dans le cadre d'un PCDR permet de rapporter des points supplémentaires.

Rappel des objectifs visés dans l'appel :

- Concevoir des espaces publics **cohérents**
- Aménager des bâtiments et/ou des espaces **publics fonctionnels et polyvalents**
- Concevoir des bâtiments et/ou des espaces fonctionnels pouvant être **entretenus à moindre coût**
- Concevoir des espaces publics **perméables** et facilitant **l'infiltration des eaux pluviales** et de ruissellement
- Renforcer la **sécurité** pour tous dans l'espace public
- Renforcer la **communication**

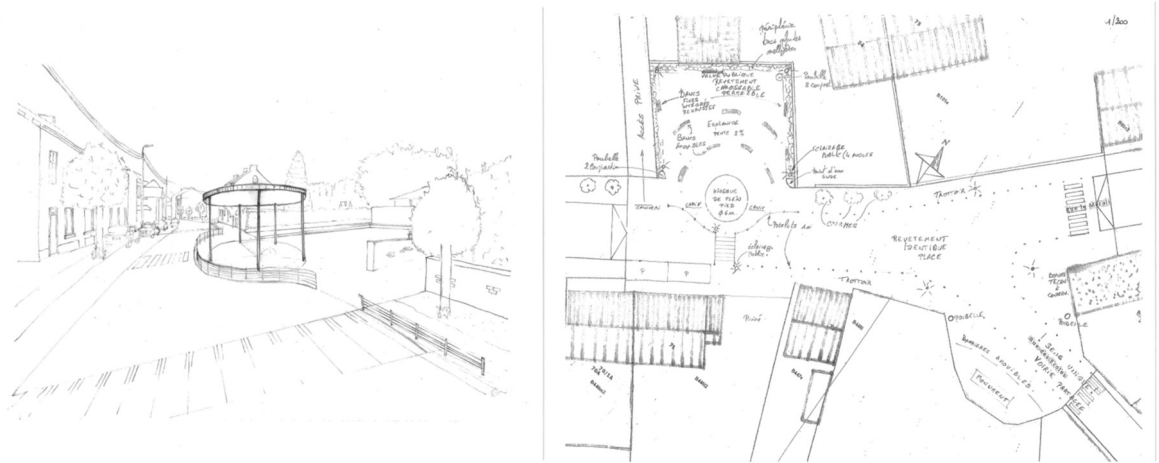
Cécile souligne la démarche d'analyse proposée au Collège pour choisir le projet répondant le mieux à l'appel dans les projets du PCDR:

1.5. Aménagement du cœur de village de Fize-Fontaine	Rempli les conditions Projet prioritaire dans l'ordre du PCDR
2.1. Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe	Rempli les conditions
1.6. Mise en valeur de l'arboretum et du cimetière de Villers-le-Bouillet	Nombreux projets en cours / en attente sur Villers projet « décentré »
1.4. Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité	Projet déjà en cours avec le potager collectif + demande subsides BiodiverCité
2.15. Aménagement du cœur de village de Warnant-Dreye	Projet déjà en cours (presbytère, skate park)

L'aménagement du Cœur de Village de Fize répondait le plus aux critères et respectait l'ordre de priorité du PCDR. Voici les options d'aménagement visées :

- L'aménagement de la place située rue Le Marais en un espace de convivialité polyvalent

- L'aménagement de la voirie au niveau de la place rue le Marais
- L'aménagement des abords du monument aux morts et de la Maison de quartier



Remarques et questions suite à la présentation :

- L'accès privé au niveau de la place est bien conservé (voir schéma vue aérienne du projet)
- Le projet prévoit un emplacement pour un éventuel foodtruck. Espace disponible et mobilier (banc poteau) modulable et déplaçable. L'aspect pratique sera un point d'attention vu avec le service travaux.
- Crainte d'avoir des accidents dans le kiosque. L'objectif est de créer un dévoiement pour ralentir les véhicules qui traversent le village tout en conservant une largeur suffisante pour le passage du charroi agricole.
- Actuellement le dessin prévoit un kiosque dans l'objectif d'avoir un élément architecturalement intéressant, qui pourrait être pratique pour certaines fêtes ou en lien avec le Food truck mais cela pourrait prendre une autre forme. Il s'agit d'une esquisse à cette étape et la commune pourrait aller plus en détail dans l'aménagement du lieu si la commune est reprise.
- Question pour s'assurer que les places de parking actuellement sur la place pourront être redistribuées à d'autres endroits. C'est prévu le long de la voirie comme déjà le cas actuellement avec création d'une nouvelle poche au niveau de l'arrêt de bus qui sera un peu déplacé.

La commune sera fixée fin octobre si elle est reprise.

### 3.2. Plan cigogne

Hélène Fastré présente rapidement le projet introduit en place de l'actuelle Maison de quartier (rue de Huy). Projet de crèche communale introduit avec l'ADL dans le cadre du plan Cigogne. Opportunité qui était à saisir, dernier appel datait de 2014 et Villers est repris dans les communes lacunaires dans l'accueil de la petite enfance. Nombreux refus sur la commune suite au manque de place chez les accueillantes.

Le bâtiment sera démoli pour des raisons énergétiques et de mauvais agencement actuel du bâtiment (sur plusieurs étages). Un espace parking sera prévu à l'avant et le bâtiment sera implanté à l'arrière. Il s'agira d'un espace qui accueillera 21 places. Subside de 80% pour les travaux.

Question sur le choix du lieu, pourquoi pas au niveau de l'ancienne administration communal et de la ZACC ? rappel que pour activer la ZACC il faut que SOL soit approuvé. L'ancienne administration communale est un espace beaucoup plus grand avec d'autres projets prévus (commerces, bureau économique (ADL), partagé, logements, ...).

### 3.3. Appel à projet Tiers lieux ruraux

Autre appel à projet que la commune a décidé de répondre concerne les tiers lieux ruraux, lancés en été 2022 par la Ministre Tellier pour favoriser des structures déjà en place et/ ou l'émergence de nouveaux lieux. L'objectif visé est d'améliorer l'offre de services en zone rurale, soit, relocaliser des services en zone rurale via le déploiement de tiers-lieux et le renforcement des maisons multiservices. Subvention de 680.000€ pour des infrastructures.

Décision communale de donner la chance au projet du presbytère du PCDR qui répondait aux différents critères de l'appel tout en gardant la possibilité de l'activer en développement rural si la commune n'est pas retenue dans l'appel.

## 4. Information sur les projets en cours

### 4.1. Retour des inventaires piétons dans les villages (FP 1.3 création d'un réseau de mobilité douce)

L'inventaire piéton a été mis en place en juin dans chaque village de l'entité : bonne participation des citoyens. L'objectif était d'identifier les pôles d'intérêt, les connexions et points d'attention / recommandations sur les tronçons piétons. Le cahier des charges mobilité pour désigner un auteur passera au conseil communal d'octobre. Le CSC prévoit d'utiliser comme base le réseau cyclable et l'inventaire piéton et d'impliquer la CCATM, CLDR et citoyens impliqués. Les aménagements préconisés par l'auteur de projet pourraient être financés via le DR, les appels à projets mobilité, PIMACY, ...

### 4.2. Aménagement de la Sablière (FP1.1 : aménagement de la sablière en zone de découverte et de mise en valeur de la nature)

Le permis d'urbanisme a été délivré pour la mare, les travaux auront lieu début d'année prochaine. Il reste encore à réaliser les conventions avec les propriétaires pour l'accès piéton depuis la sablière. Il serait intéressant de viser au printemps une action avec les écoles pour faire connaître le lieu.

### 4.3. Autres projets en cours avec ECETIA : création d'un pôle jeunesse et réhabilitation de l'ancienne administration communale.

La réunion se clôture à 21h30

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg  
(Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.25 ou par courriel : [a.vandenberg@frw.be](mailto:a.vandenberg@frw.be)  
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou [cecile.charlier@villers-le-bouillet.be](mailto:cecile.charlier@villers-le-bouillet.be)*